

Avis de lancement – Mandat pour l'évaluation environnementale du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale

Taggart Miller Environmental Services lance le processus d'étude environnementale en vertu de la *Loi sur les évaluations environnementales* pour réaliser un projet intégré de gestion des déchets intitulé le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale (CRRRC), qui serait situé sur un terrain dans la partie nord-ouest du canton de Russell (Ontario). L'emplacement du terrain est illustré sur la carte ci-après.

Le Centre de récupération des ressources de la région de la capitale, si autorisé, fournirait des installations ayant des capacités de récupération des ressources, autrement éliminées, provenant des déchets industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) et des déchets de construction et de démolition (CD) venant d'Ottawa et de l'Est de l'Ontario, de même qu'une capacité d'élimination des matières résiduelles qui ne peuvent être récupérées.

La première étape du processus d'étude environnementale est l'élaboration du mandat. Ce mandat établira le cadre et le plan de travail permettant de répondre aux exigences de la *Loi sur les évaluations environnementales* dans la préparation de l'étude environnementale, comme l'élaboration de solutions de rechange qui pourraient être envisagées et les activités de consultation publique qui pourraient être organisées. Le mandat proposé sera soumis à l'approbation du ministre; s'il est approuvé, il établira les exigences de préparation de l'étude environnementale.

Taggart Miller Environmental Services souhaite, dans le cadre de l'étude environnementale, évaluer les options de récupération, de recyclage et d'élimination des déchets pour le site, et les effets possibles des installations proposées sur l'environnement.

Les divers éléments du Centre de récupération des ressources de la région de la capitale seront élaborés par consultation pendant l'étude environnementale, qui devrait porter, sous réserve des résultats du processus de consultation et de l'étude environnementale, sur les points suivants :

- la récupération des déchets et les opérations de recyclage des matériaux ICI et CD qui y sont apportés;
- le traitement des matières organiques issues de la portion de déchets ICI ayant une forte teneur en matières organiques, pour la production de produits ayant une valeur commerciale, de carburant pour l'énergie renouvelable et de matières résiduelles stabilisées avant leur élimination;
- le traitement des sols contaminés et la gestion des sols excédentaires provenant des sites de construction immobilière;
- la gestion des biogaz et la production d'énergie renouvelable;
- l'enfouissement des matières résiduelles

La participation de la collectivité locale et d'autres parties intéressées est un facteur important et essentiel du mandat et du processus d'étude environnementale qui suivra. Vous êtes invités à participer aux activités de consultation ou à communiquer directement avec Taggart Miller Environmental Services (voir les coordonnées ci-dessous).

Une journée **Portes ouvertes** pour parler du projet, du mandat et du processus d'étude environnementale sera tenue :

**le jeudi 25 novembre 2010
de 14 h à 21 h
Terrain de golf Greyhawk
4999, chemin Boundary, Cumberland (Ottawa)**

Il y aura une deuxième journée portes ouvertes au début de 2011, de même que d'autres possibilités de participation publique pendant l'élaboration du mandat. Outre ces activités,

vous pouvez aussi présenter vos commentaires par la voie du site Web du projet www.CRRRC.ca, par la poste, par courriel ou par télécopieur. Voici les coordonnées :

M. Hubert Bourque
Directeur de projet
Taggart Miller Environmental Services
a/s 225, rue Metcalfe, suite 708
Ottawa ON K2P 1P9
Tél. : 613-454-5580
Télé. : 613-454-5581
Courriel : hjbourque@crrrc.ca

Selon la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et la Loi sur les évaluations environnementales, sauf indication contraire dans le mémoire, tous les renseignements personnels, comme le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et le lieu du terrain mentionné dans un mémoire, font partie des registres publics à cet égard et peuvent être communiqués à quiconque en fait la demande.

Votre participation est sollicitée et appréciée.

